

études terminées, les deux pays disposeront, espère-t-on, de plans qui embrasseront les mesures à prendre pour remédier aux inondations qui sévissent actuellement.

Fin de ma citation.

A mon avis, on a oublié un point au sujet de ce problème particulier, et c'est le fait que l'enquête sur les mesures visant à enrayer les inondations n'est qu'un aspect de l'ensemble de la tâche qui a été confiée à la Commission.

Une autre attribution de la Commission est l'étude de la répartition des eaux de ces rivières qui devrait être déterminée entre le Canada et les États-Unis. On lui a également demandé de préparer des plans complets d'un avantage réciproque pour les deux pays, en vue de la conservation et de l'utilisation de ces eaux. Ce qui implique des études d'ordre technique concernant des projets possibles d'irrigation, l'exploitation de pouvoirs hydroélectriques, l'utilisation des eaux pour l'hygiène et d'autres projets. Les plans pour l'enrayement des inondations doivent donc être incorporés dans le plan plus complet pour la conservation et l'utilisation qui est d'un avantage réciproque pour les deux pays.

Le conseil des ingénieurs a fait à la Commission quatre rapports sur l'état du problème des rivières Rouge et Souris. Le 25 mai, mon collègue, le ministre de la Défense nationale, a expliqué à la Chambre que le conseil avait fait ces rapports à la Commission et non aux gouvernements. Il a de plus expliqué que ces rapports n'étaient pas ceux de la Commission conjointe internationale au gouvernement et que la Commission ne présente son rapport aux deux gouvernements que lorsque son étude est complètement terminée. Il a ajouté,—et je cite la partie de la déclaration de M. Claxton:

La Commission conjointe internationale n'a pas l'habitude de mettre à la disposition des gouvernements ni du public les documents dont elle s'est servie dans son étude et sur lesquels se fondent ses décisions et ses vœux. Il n'est donc pas d'usage de déposer les rapports de ce genre et, sauf erreur, on ne le fera pas dans le présent cas.

Cette situation est analogue à une cause en instance devant les tribunaux civils. Il n'est pas d'usage, alors qu'une cause est devant les tribunaux, de demander l'avis ou l'opinion de la cour sur certains aspects de la cause qu'elle juge. Le juge ou la cour rend sa décision lorsqu'elle a pesé tous les témoignages déposés. La Commission a été avisée d'accélérer ses enquêtes.

En raison des récentes et désastreuses inondations dans la région de la rivière Rouge, mon collègue, le ministre de la Défense nationale, a annoncé à la Chambre le 17 mai que:

Le Gouvernement du Canada a demandé à la section canadienne de prendre tous les moyens pour compléter aussi tôt que possible l'enquête actuellement poursuivie par les ingénieurs ainsi que les recommandations qui seront fondées sur cette enquête.

A cet égard, le Gouvernement a été assuré de l'entière collaboration des États-Unis. Le 12 mai, le gouvernement des États-Unis a exprimé au Gouvernement du Canada la sympathie du Gouvernement des États-Unis d'Amérique envers les victimes de l'inondation de la rivière Rouge, au Canada.